

(1) **Attestation d'examen de type UE**  
**conformément au module B, chiffre 6.1 de l'EPI directive (UE) 2016/425**

(2) Directive du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 sur les équipements de protection individuelle (EPI) - Directive (UE) 2016/425.

(3) No de l'attestation d'examen de type : **ZP/B147/19**

(4) Produit : **Dispositif d'ancrage type B, Type : LUX-top® QUICKFIX II**

(5) Fabricant : **ST QUADRAT Fall Protection S.A.**  
**11, rue Flaxweiler, 6776 GREVENMACHER / POTASCHBERG, LUXEMBURG**

(6) Site de production : **ST QUADRAT Fall Protection S.A.**  
**45, rue Fuert, 5410 BEYREN, LUXEMBURG**

(7) Catégorie de **III**  
 risque :

(8) La conception de cet équipement de protection individuelle et les différentes versions autorisées sont spécifiées dans l'annexe à la présente attestation d'examen de type.

(9) L'autorité de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH, organisme notifié n° 0158 conformément au chapitre V du directive (UE) 2016/425 du 9 mars 2016, certifie que cet équipement de protection individuelle satisfait aux exigences essentielles de protection de la santé et de sécurité conformément à l'annexe II (module B) de la directive. Les résultats de l'examen de type sont consignés dans le rapport PB 19-016. D'autres dispositions de la législation de l'Union éventuellement applicables à ces équipements de protection individuelle n'ont pas été prises en compte dans la présente attestation d'examen de type.

(10) Les exigences fondamentales de santé et de sécurité sont remplies par conformité avec les normes suivantes

**DIN EN 795:2012**

**DIN CEN/TS 16415:2017**

(11) La présente attestation d'examen de type de l'UE concerne uniquement la conception et l'examen de type des équipements de protection individuelle décrits conformément au directive (UE) 2016/425. Pour les équipements de protection individuelle de la catégorie III, cette attestation d'examen de type UE ne peut être utilisée qu'en combinaison avec l'une des procédures d'évaluation de la conformité visées à l'article 19, point c).

(12) Lors de l'apposition du marquage "CE", conformément aux articles 16 et 17 du directive (UE) 2016/425, sur le produit de la catégorie III du marquage "CE", le fabricant a l'obligation d'ajouter le numéro d'identification de l'organisme notifié effectuant la procédure d'évaluation de la conformité conformément au module C2 ou D de l'équipement de protection individuelle. En outre, le fabricant est tenu d'établir une déclaration de conformité UE correspondante conformément à l'article 15 de la directive (UE) 2016/425 - et de la joindre à l'équipement de protection individuelle ou d'indiquer dans les instructions et les notes visées à l'annexe II, point 1.4, l'adresse Internet à laquelle il est possible d'accéder à la déclaration de conformité UE.

(13) Cette attestation d'examen de type UE est valable jusqu'au 24.06.2024.

DEKRA Testing and Certification GmbH  
 Bochum, le 25.06.2019

Signé: Kilisch  
 Gérant

Nous confirmons l'exactitude de la traduction à partir de l'original allemand.  
 En cas de litige, seul le texte allemand fait foi.

Gérant



## TRADUCTION

- (14) Annexe à
- (15) **l'attestation d'examen de type UE**  
**ZP/B147/19**
- (16) **16.1 Objet et type**  
Dispositif d'ancrage type B  
Type : LUX-top® QUICKFIX II

### 16.2 Description

Le dispositif d'ancrage, type : LUX-top® QUICKFIX II, sert de point d'ancrage unique temporaire permettant de protéger un maximum de 3 personnes contre les chutes (fig. 1).

Le dispositif d'ancrage se compose de deux attaches de support (t = 4 mm) qui sont déplaçables librement sur la tige filetée (M16) et se bloquent par écrous. La largeur de serrage maximale est de 200 mm. À une extrémité se trouve une fixation à œillet (t = 6 mm) munie d'un œillet annulaire M16. Cet œillet sert à loger l'équipement de protection individuelle porté contre les chutes. La fixation à l'équipement constructif s'effectue en tendant le dispositif d'ancrage à l'aide des écrous hexagonaux au niveau des deux attaches de support. Le dispositif d'ancrage est prévu pour la sollicitation dans toutes les directions et est en acier résistant à la corrosion.

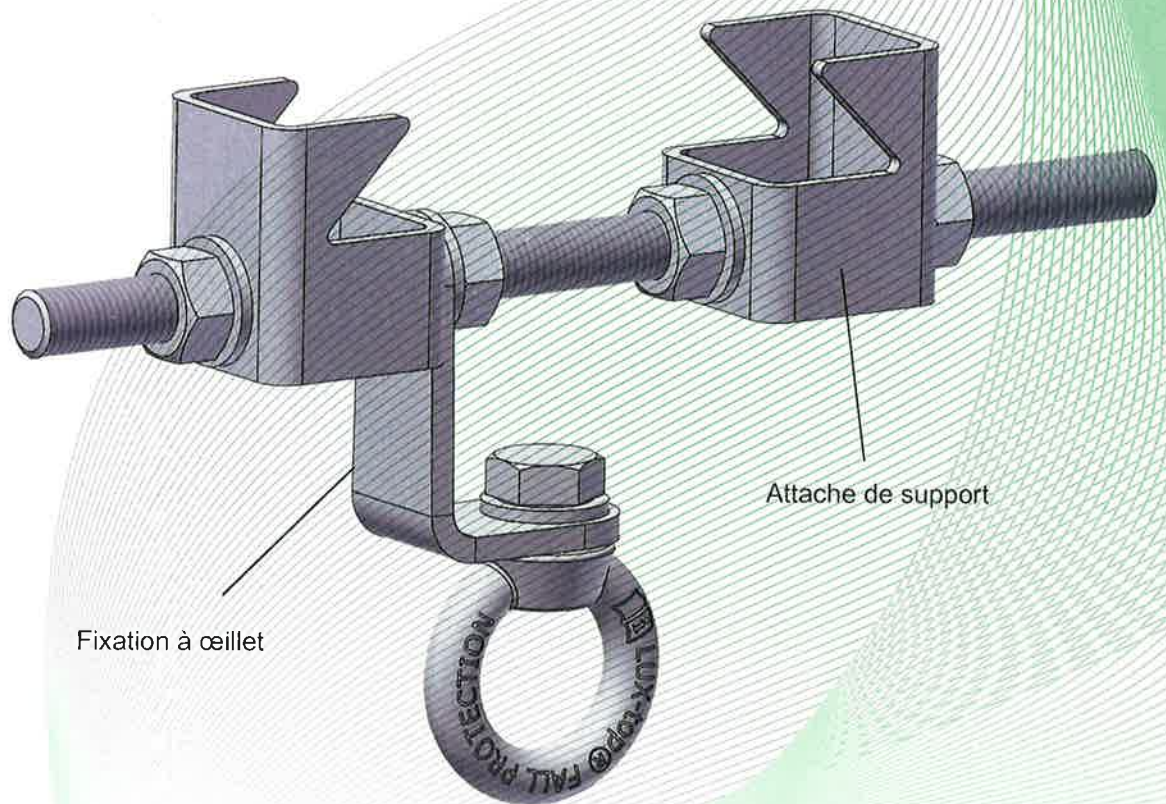


Fig. 1 : Dispositif d'ancrage, type : LUX-top® QUICKFIX II

- (17) Rapport

PB 19-016, 25.06.2019